

Décision n° 2021 - 02

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Givors,

VU le Code de la Santé Publique,

VU le Décret n° 92-783 du 6 Août 1992 complété par le décret n° 97-374 du 18 Avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé et modifiant le Code de la Santé Publique,

VU l'article D. 6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé,

VU l'article L. 6143-7 du code de la santé publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé,

VU l'Arrêté du CNG du 6 avril 2020 nommant Mme Stéphanie DUMONT Directeur du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD des Allobroges à Chaponnay, à compter du 1^{er} juin 2020,

VU l'Arrêté du CNG du 3 décembre 2020 nommant Mr Elie PORTIER Directeur-adjoint d'Hôpital au sein du Centre Hospitalier de Givors, à compter du 1^{er} février 2021,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Une délégation spécifique est donnée à Mr PORTIER pour tous les actes de gestion courante relevant du service des ressources humaines :

- Contrat
- Décision RH
- Etat préparatoire de paye
- Attestation RH
- Courrier adressé aux agents
- Convention de formation
- Convention de stage
- Note d'information

ARTICLE 2 :

Une délégation spécifique est donnée à Mr PORTIER pour tous les actes de gestion courante relevant de l'EHPAD du C.H. de Givors :

- Admissions en EHPAD
- Signature des contrats de séjour
- Note d'information

ARTICLE 3 :

La délégation de signature est donnée à Mr Elie PORTIER, Directeur-adjoint en charge des ressources humaines et directeur délégué de l'EHPAD du Centre Hospitalier de Givors, pour signer, en cas d'absence ou d'indisponibilité de Mme DUMONT, directeur du Centre Hospitalier de Givors et de l'EHPAD de Chaponnay, tous les actes relevant de l'ordonnateur.

ARTICLE 4 :

Cette délégation prend effet à compter de la date de signature.

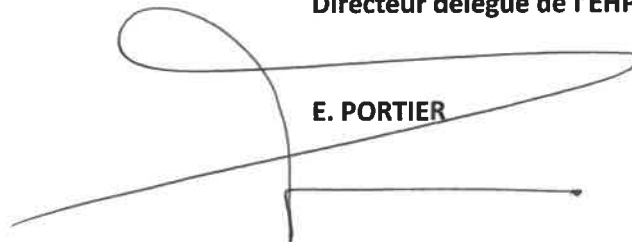
Fait à Givors, le 12/02/2021

Le Directeur,



S. DUMONT

**Le Directeur-Adjoint en charge
des Ressources Humaines
Directeur délégué de l'EHPAD**



E. PORTIER